

Aureille

INFOS



N°76 | Octobre 2019

Bulletin d'information municipale

www.aureille.fr

➔ Salle Polyvalente : Le sprint final...

Pour répondre à de nombreuses interrogations et assouvir une soif de curiosité bien légitime de la part de certains administrés, nous vous dévoilons l'implantation des différents locaux contenus dans ce projet agrémenté d'un petit tour d'horizon sur les travaux engagés.

Plusieurs espaces sont créés :

- Partie nord : y sont implantés la buvette et une salle servant de tisanerie, les toilettes (en nombre suffisants), un local ménage, un local rangement et une pièce avec WC servant de vestiaires ou de loges lors de spectacles.

- Partie centrale : la salle par elle-même (de dimensions identiques à la précédente) et en prolongement une scène de 90 m² qui servira également de lieu d'entraînement pour les activités de danses.

- Partie sud : 3 ouvertures ont été créées pour faire rentrer la lumière, l'entrée de la salle avec les vestiaires et la billetterie, un local de rangement, ainsi que le réaménagement de l'ancienne buvette avec auvent, mise à disposition à l'association de la Pétanque Aureilloise.

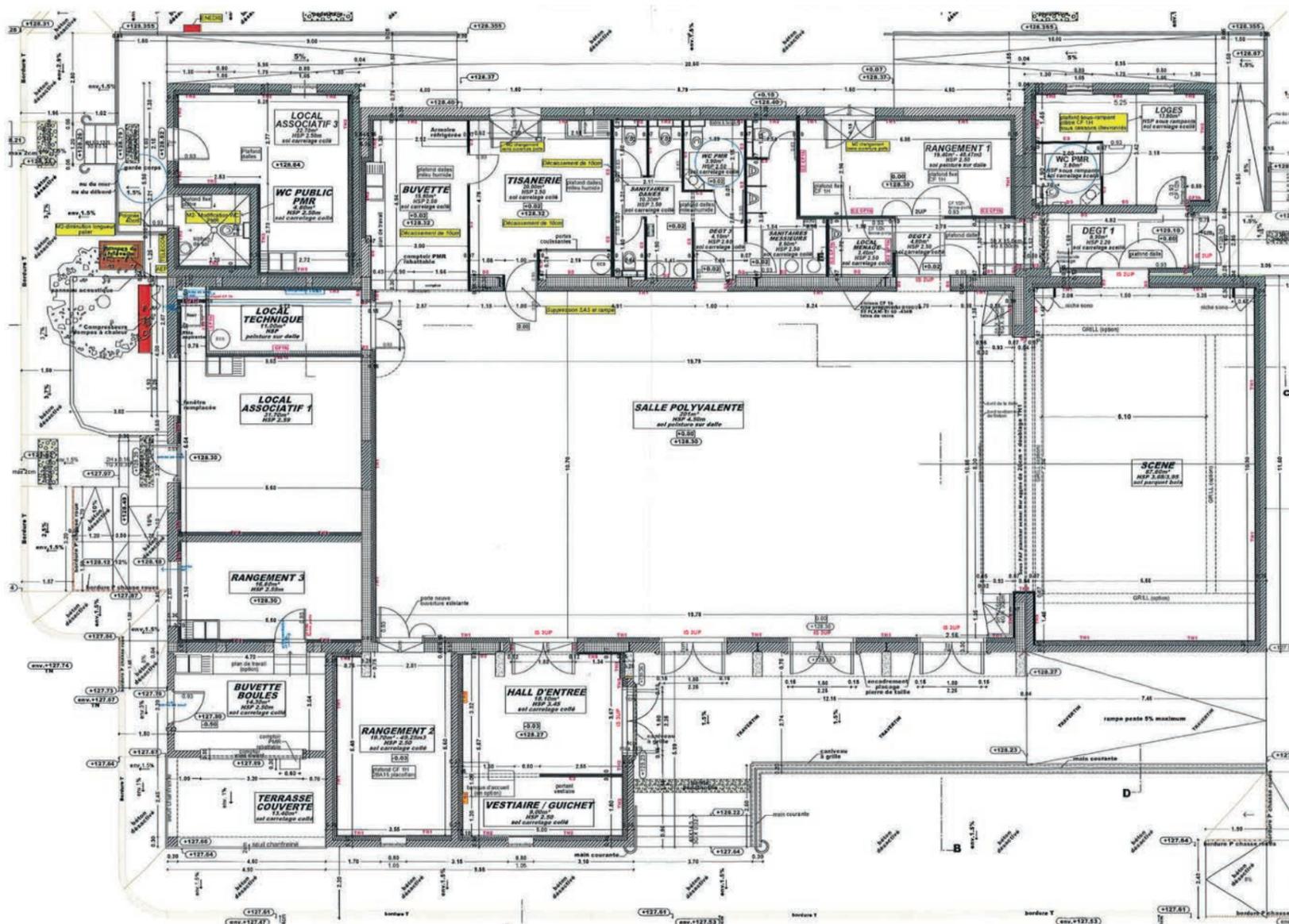
- Partie est : les deux salles destinées aux associations sont rénovées, des WC publics installés et le local prévu pour le CCFF refait.

Mise à part la grande salle et la scène, tous les autres locaux auront un sol carrelé, la grande salle un sol souple et la scène un parquet. Le chauffage en hiver et un système de rafraîchissement en été seront assurés par 2 pompes à chaleur.

Tous les accès aux locaux ont été prévus pour faciliter leur accès aux personnes ayant des poussettes ou des problèmes de mobilité.

Les travaux suivent, à ce jour, le planning établi et devraient être terminés fin décembre.

Une fois les travaux terminés, la commune disposera d'un outil culturel important qui permettra de répondre à tous les besoins recensés avant le lancement des études.



Séance du Conseil Municipal du 05/06/2019

■ Demande de fond de concours à la CCVBA pour l'acquisition d'une balayeuse :

La commune souhaite acquérir une balayeuse pour les services techniques qui suite aux différents transferts de compétences et départs à la retraite non remplacés se retrouvent moins nombreux pour l'entretien des rues du village. Ce matériel pourrait également servir pour des opérations de désherbage. Dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Le montant demandé n'excédera pas la part de financement assurée par la commune conformément au plan de financement ci-dessous :

Montant subventionnable : 120 043 €	
Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60%	72 025,80 € HT
CCVBA : 20%	24 008,60 € HT
Participation restant à la charge de la commune : 20%	24 008,60 € HT
TVA : 20 %	24 008,60 €
Coût total du projet	144 051,60 € TTC

■ Demande de fond de concours à la CCVBA pour la mise en sécurité de l'ancien château d'eau :

La commune souhaite depuis de nombreuses années mettre en sécurité et réaménager l'ancien château d'eau désaffecté qui dégrade la vue sur le promontoire rocheux et le Castellans qui domine le village. Dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCVBA.

Le montant demandé n'excédera pas la part de financement assurée par la commune conformément au plan de financement ci-dessous :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 56%	52 094,00 € HT
CCVBA : 22%	20 353,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune : 22%	20 353,00 € HT
TVA : 20 %	18 560,00 €
Coût total du projet	111 360,00 € TTC

■ Mise à jour des effectifs :

Compte tenu de départs en retraite, de mises en disponibilité et de transferts à la Communauté de Communes, il a été nécessaire de supprimer et créer les emplois correspondants. Le tableau des emplois mis à jour est validé en séance.

■ Cession de parcelles AL6 et AL7 :

Une promesse de vente a été signée le 19 décembre 2017 entre la commune et la société BOUDHEL Promotion concernant la cession des parcelles cadastrées section AL n° 6 et 7 sises chemin des Plantiers d'en Haut à Aureille pour une superficie de 6922 m² et de 1960 m². Aucune levée d'option n'est intervenue dans les délais impartis dans la promesse de vente. Dès lors, cette dernière est devenue caduque.

Par courrier du 14 mai 2019, Maître AUTARD, notaire à Châteaurenard relevait également que la promesse de vente était caduque. Il demandait dans ce même courrier si la commune accepterait de signer une nouvelle promesse pour une durée de 17 mois.

Le Conseil Municipal acte la caducité de la promesse de vente du 19 décembre 2017 et décide de ne pas établir une nouvelle promesse de vente.

■ Création de deux postes d'adjoint technique saisonnier

Séance du Conseil Municipal du 25/07/2019

■ Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes l'année précédant le renouvellement général des Conseils Municipaux :

En prévision du renouvellement général des Conseils Municipaux qui aura lieu en mars 2020, le conseil communautaire doit être recomposé. La loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes : soit par application des dispositions de droit commun prévues aux II à VI de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, soit par accord local dans les conditions prévues au I du même article. La répartition des sièges respecte un principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre. Chaque commune dispose d'au moins un siège. Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Le Conseil Municipal entérine comme suit un accord local de répartition des sièges pour le prochain mandat :

Communes	Nb de sièges
Aureille	2
Les Baux de Provence	1
Eygalières	3
Fontvieille	5
Mas-Blanc des Alpilles	1
Maussanes-les-Alpilles	3
Mouriès	5
Le Paradou	3
Saint-Étienne du Grès	3
Saint-Rémy de Provence	14
Total des sièges	40

■ Convention pluriannuelle de pâturage sur les terres communales :

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention tripartite entre la commune d'Aureille, Monsieur Sylvain GILLET éleveur et l'Office National des Forêts, pour une concession de pâturage en forêt communale relevant du Régime Forestier.

■ Création d'un emploi pour besoins occasionnels :

Pour des nécessités de bon fonctionnement du service scolaire, il est nécessaire de créer un poste pour besoins occasionnels d'adjoint technique de 2^e classe, à temps non complet pour 16 heures hebdomadaires, uniquement pendant les semaines scolaires, et ce du 30 août 2019 au 3 juillet 2020.



■ Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fond Départemental d'Aide au Développement Local : Acquisition de la parcelle BP 104

Lors de l'établissement de son PLU en 2017, la commune d'Aureille a classé un ancien moulin situé sur une parcelle communale BP 103, en entrée du village, comme un élément du patrimoine communal. Pour préserver la mise en valeur de cet élément patrimonial, la commune a classé dans le PLU un terrain cadastré BP 104, qui jouxte ce moulin, en emplacement réservé qui serait aménagé en un lieu de rencontre des habitants du village (parc paysager, aire de jeux...). De plus, cet emplacement offre une très belle vue sur le Castellans et la chaîne des Alpilles.

Le Conseil Municipal souhaite faire l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 868 m² située en zone constructible UC. Une estimation du Pole d'Evaluations Domaniales a été réalisée. Le montant retenu est de 119 000 €. Pour financer cet achat, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental, dans le cadre du Fond Départemental d'Aide au Développement Local, une subvention à hauteur de 60%.

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 60%	71 400,00 € HT
Participation restant à la charge de la commune : 40%	47 600,00 € HT
Coût total du projet	119 000,00 € HT

■ Cession de bien matériel :

Une proposition d'achat pour un tracteur Renault, en panne, inutilisé par les services techniques depuis de nombreuses années a été faite par la société S.A.S AUGEREAU TP pour un montant de 1000 €. Le Conseil Municipal approuve en séance la vente du tracteur.

■ Convention relative aux transports scolaires pris en charge par le Conseil Régional

Cette nouvelle convention entre en vigueur à la rentrée scolaire 2019-2020 et abroge la convention du 3 mai 2017. Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

■ Création d'un emploi pour besoins occasionnels :

Pour des nécessités de bon fonctionnement du service scolaire, il est nécessaire de créer un poste pour besoins occasionnels d'adjoint technique de 2^e classe, à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires, uniquement pendant les semaines scolaires, et ce du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Séance du Conseil Municipal du 12/09/2019

■ Modification des statuts du Parc Naturel Régional des Alpilles

■ Budget 2019 de la Commune : Décision Modificative n°1

■ Signature d'un permis de construire concernant la construction d'une salle de réunion et d'une billetterie aux arènes :

La commune d'Aureille a décidé de procéder à la construction d'une salle de réunion et à l'aménagement d'une billetterie implantée à la nouvelle entrée des arènes aménagée pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces travaux nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune le permis de construire lié à cette opération.

■ Signature d'une demande préalable concernant la réfection de la toiture de la mairie :

La commune a décidé de procéder au remplacement de la toiture de la mairie qui est en mauvaise état. La toiture actuelle n'est plus étanche, générant de ce fait des entrées d'eau dans les salles d'archives. Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande préalable.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer au nom de la commune la demande préalable liée à cette opération.

■ Convention d'accès et de mise à disposition pour la mise en place d'une aire de nourrissage pour les vautours percnoptères sur la commune d'Aureille :

Dans le cadre de Natura 2000, l'association du Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA) par l'intermédiaire de l'ONF (Office National des Forêts) gestionnaire des terrains communaux, soumet à la commune, propriétaire de la forêt communale d'Aureille, une convention d'accès et de mise à disposition d'un espace naturel sur la parcelle 1, section CI au lieu-dit Derrière St Jean. Cet espace serait dévoué à la réalisation d'une aire de nourrissage à l'attention des vautours à l'intérieur d'un enclos de 200 m².

La présente convention est conclue pour une période de trois ans renouvelables pour une durée égale par tacite reconduction.

Investissements

Aménagement des arènes municipales (1^{ère} tranche)

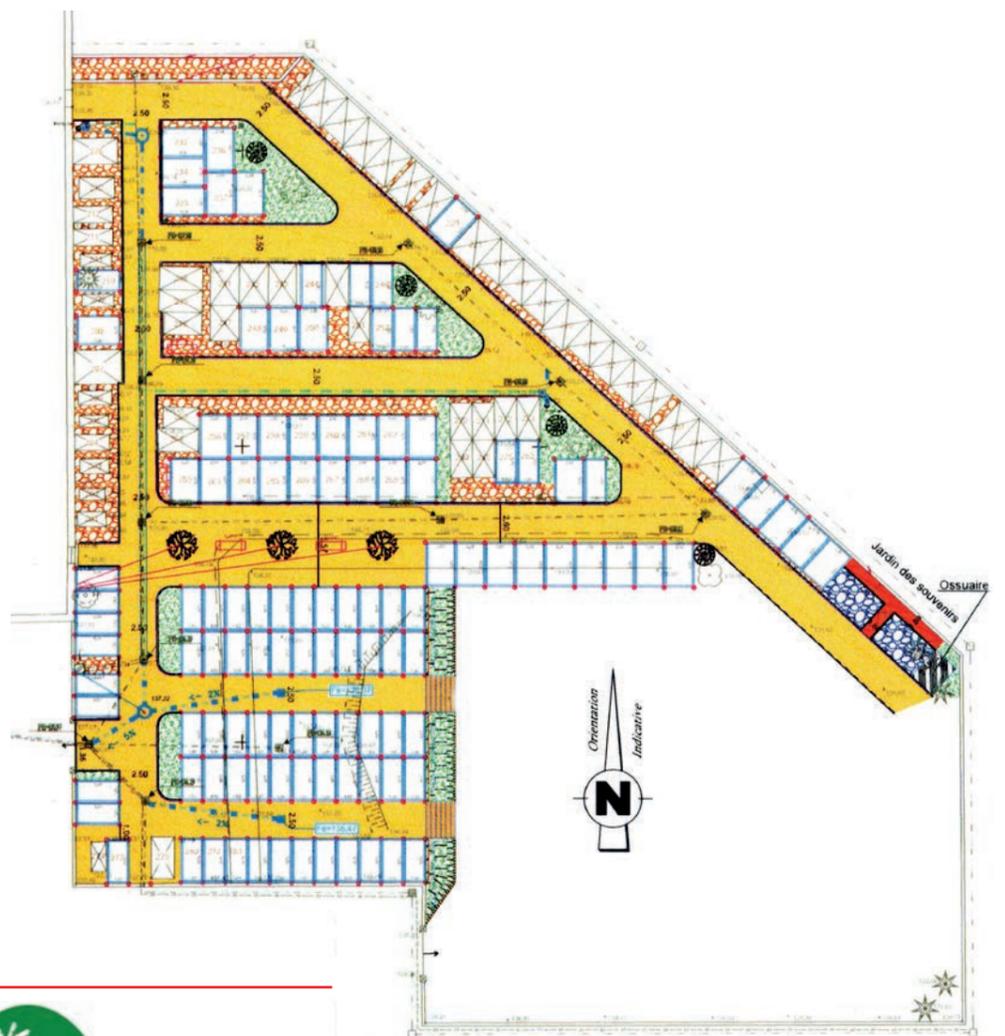
La municipalité a prévu la construction d'une salle qui sera mitoyenne au mur d'enceinte des arènes Place du 8 mai 1945. En bout de cette salle, un local servant de billetterie sera aménagé et permettra de ce fait l'entrée des spectateurs venant aux manifestations organisées dans les arènes. Ainsi, l'ancienne entrée ne sera plus utilisée. Cela permettra tant aux personnes valides qu'à celles à mobilité réduite de pénétrer dans l'enceinte par une même entrée. Un permis de construire a été déposé. Une demande de subvention a été accordée par le Conseil Départemental.

La 2^{ème} phase de travaux, concernant la mise aux normes de l'infirmerie et des vestiaires pour l'accueil des rassembleurs, va faire l'objet d'une déclaration préalable. Une subvention de 70% du montant des futurs travaux a d'ores et déjà été attribuée par le Conseil Départemental à la commune pour ce projet.

Aménagement du nouveau cimetière (croquis ci-contre)

Il est dit qu'à Aureille, on vit vieux... mais il y a malheureusement quand même des décès ! C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de réaliser des travaux au nouveau cimetière. Afin d'optimiser l'emplacement, il convient d'effectuer des aménagements : agrandissement d'un nouvel espace à l'entrée ouest, agencement des allées et de l'emplacement des tombes, création d'un jardin du souvenir, reprise en partie du réseau pluvial et pose d'un revêtement sur les allées résistant au ruissellement.

Un appel d'offres a été publié. Après analyse des plis, le marché a été attribué à la société LTP. Le montant des travaux prévus s'élève à 84 565 € HT et fait l'objet d'une subvention d'un montant de 70% du montant des travaux. Les aménagements commenceront après la Toussaint.



Révision de la Charte du Parc des Alpilles



Où en est la révision de la Charte ?

2007 : création du Parc Naturel Régional des Alpilles
2018 : lancement de la procédure de révision de la Charte
2019 - 2020 : consultation et rédaction de l'avant-projet de Charte
2021 : validation du projet définitif de la nouvelle Charte
2022 : nouvelle labellisation du Parc naturel régional des Alpilles pour 15 ans (2022-2037)

Une procédure engagée en 2018

Depuis juin 2018, le Parc Naturel Régional des Alpilles, accompagné par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a entamé la procédure de révision de sa Charte avec pour objectif le renouvellement du classement en janvier 2022. Mission pour les membres du Parc : proposer un nouveau projet de développement économique et social du territoire, tout en préservant et en valorisant les patrimoines naturel, culturel et paysager, emblématiques des Alpilles.

1^{ère} étape : l'évaluation du travail mené par le Parc depuis 2007 et l'analyse de l'évolution du territoire

Il n'y a pas de nouveau projet sans évaluation du travail déjà mené. Labellisé en 2007, le Parc Naturel Régional des Alpilles a mené depuis de nombreuses actions avec les 16 communes adhérentes, la métropole Aix-Marseille Provence, le département, la région ainsi que l'ensemble de ses partenaires afin de répondre aux objectifs de sa première Charte. Ces actions sont très variées et menées de façon concertée dans la recherche constante du meilleur compromis entre les besoins de l'Homme et de la Nature.

Le Parc a, ces derniers mois, réalisé une évaluation de la mise en œuvre de sa Charte actuelle ainsi qu'un diagnostic complet de l'évolution du territoire dans le domaine de l'urbanisme, de la biodiversité, du tourisme, de l'agriculture ou encore de la transition énergétique. Cette photographie des Alpilles, mise en perspective de celle réalisée au début des années 2000, permet de mettre en évidence les bienfaits de la démarche collective et des points de vigilance à prendre en compte dans les prochaines années. La synthèse de ce travail est à retrouver dans le Panorama du Parc naturel régional des Alpilles disponible sur www.parc-alpilles.fr

Construisons ensemble l'avenir du Parc des Alpilles

L'année 2019 est consacrée à la rédaction d'un nouveau projet de territoire avec l'ensemble des acteurs du Parc, les élus, les institutions partenaires, le réseau associatif mais également les citoyens qui souhaitent s'impliquer. Ce travail collaboratif a pour objectif d'engager les signataires de la Charte 2022-2037 du Parc des Alpilles dans la réalisation de projets territoriaux de développement durable afin de répondre aux enjeux ayant été collectivement définis.

La démarche de co-construction d'un nouveau projet de territoire est un processus long et parfois technique qui doit amener l'ensemble des élus du territoire et partenaires du Parc à se demander quelles Alpilles voulons-nous en 2037 ?

Les grands enjeux des Alpilles de demain

Plusieurs réunions, rencontres et sorties sur le terrain permettent de présenter l'état des lieux du territoire et le bilan de l'action du Parc mais aussi de consulter les acteurs, les élus et les habitants sur leur vision de la vie dans les Alpilles dans le futur.

Ces échanges ont permis de poser la base de la nouvelle Charte en précisant les grands enjeux auxquels notre territoire rural dynamique allait devoir faire face. Ces grandes ambitions ont été votées en Comité syndical le 2 mai 2019 :

1. Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles
 2. Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme
 3. Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles
 4. Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines
- La prochaine étape va consister à préciser les objectifs et les actions que nous allons devoir collectivement mettre en œuvre pour maintenir la qualité et le dynamisme des Alpilles.

Les chiffres

160

C'est le nombre total d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2019-2020; la répartition se faisant de la façon suivante :

- Ecole maternelle : **57** enfants (59 en 2018/2019)
- Ecole élémentaire : **103** enfants (96 en 2018/2019)

On dénote une légère hausse des effectifs. La 3^{ème} classe à l'école maternelle a été maintenue. Pour information, les effectifs des 4 dernières années étaient de :

- **149** (2015/2016)
- **144** (2016/2017)
- **157** (2017/2018)
- **155** (2018/2019)

21

C'est le nombre d'associations qui ont participé le dimanche 8 septembre au 5^{ème} Forum des Associations. Pour des raisons météo, la municipalité avait eu la sagesse de délocaliser celui-ci dans les locaux de la Bergerie. Une initiative récompensée puisque ce regroupement des associations du village a connu un gros succès. La salle de la Bergerie s'avèrera trop petite pour accueillir toutes les personnes présentes, devant et derrière les stands. C'est sans doute cela qui a fait le charme de cette belle édition, à tel point que les organisateurs envisagent de reconduire l'opération l'année prochaine dans les mêmes locaux.

Info de dernière minute...

A l'heure où nous mettons sous presse, la municipalité apprend que la société FLASHLEC, en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public et de la pose des illuminations de Noël, vient d'être placée en redressement judiciaire. Les contrats passés avec cette société deviennent donc caducs. La commune met tout en œuvre pour dénicher le plus rapidement possible un nouveau prestataire. Avec des délais aussi courts, pas sûr que la commune soit illuminée pour les fêtes de Noël. A suivre...

Fête Votive 2019





→ Fête Votive 2019

Quoi vous dire... sinon un énorme merci à toutes et à tous pour nous avoir aidés, soutenus, ou tout simplement être venus participer à cette Fête Votive 2019, qui restera, aux dires de tous, comme un cru exceptionnel. Certes, la météo y est pour beaucoup, mais pas que...

Un grand merci à toutes les associations qui ont participé à l'organisation de ces festivités. Qu'elles soient associées à la réussite de ces fêtes. Merci à la municipalité, à notre ASVP, aux services techniques de la commune. Merci au Bar Soler et aux commerçants du village pour leur soutien, ainsi que nos fidèles partenaires qui nous permettent d'exister. Rendez-vous l'année prochaine pour la Fête Votive 2020 dont les dates sont fixées, du 14 au 16 août.

L'équipe de Vaqui Aureio

→ Du nouveau au Tennis Aureillois

C'est le mardi 1er octobre 2019 que s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire du Tennis Aureillois. A cette occasion, Clément ALLOARD, Président du club, annonçait sa démission en raison de son déménagement sur la commune de Maussane. Le bureau 2018/2019 étant démissionnaire, c'est une nouvelle équipe qui prend donc les rênes du club.

Jean-Michel PERTUIT (re)devient Président de l'association. Il sera épaulé dans sa tâche par Pauline BOTTE (secrétaire), Pascale MONOT (secrétaire adjointe) et Marc FRANCHET (trésorier).

L'école de tennis connaît un bel essor et démarre en trombe, sous l'impulsion de Valentin BERNOCCHI, moniteur diplômé d'état, confirmé à son poste d'enseignant pour la saison à venir.

Avec le retour de quelques joueurs, le club a pu inscrire in-extremis 2 équipes en championnat seniors+35 et +55 qui se déroule en ce moment même, du 6 octobre au 10 novembre.

Equipe +35 : Yann PERTUIT, Olivier POURRAT, Frédéric SAIDI, Marc MARZUOLI, Jean-Michel PERTUIT (capitaine), Equipe +55 : Gérard MARTINETTI, Hervé TOMAS, Jean-Marc MONTAGARD, Michel RUIZ, Marc FRANCHET (capitaine).

Au moment où nous bouclons ce journal, l'équipe +35 a gagné ses 3 premières rencontres. Encourageant...

De plus, la municipalité avait inscrite au budget 2019 la rénovation des deux courts de tennis, construits en 2003.

Ces travaux de régénération permettront de prolonger la durée de vie des deux courts d'une dizaine d'années.

Les travaux consistent en un démaillage par fongicide, un ponçage des surfaces, un colmatage des fissures, une pulvérisation de résine acrylique et une mise en peinture des deux terrains de jeux.

A l'heure où vous lirez ces lignes, ces opérations auront été effectuées.



→ CCAS : Le numérique pour tous

En novembre 2017, une étude révélait que quasiment 1 français sur 2 avait besoin d'un accompagnement pour l'utilisation des services en ligne.

Alors que le numérique se révèle chaque jour un peu plus comme le canal prioritaire d'accès aux services publics et privés, 20 % des français demeurent mal, voire pas du tout connectés. L'utilisation des supports numériques nous rend la vie facile mais peut aussi la compliquer.

Ce constat a conduit le CCAS de la commune à travailler sur cette problématique et à mettre en place des ateliers numériques à destination des + de 60 ans, en partenariat avec le Pôle Infos Séniors du Pays Salonais, Prévazur et l'Asept.

10 participants ont suivi, gratuitement, 5 séances de 2h30, du 11 septembre 2019 au 9 octobre 2019, à raison d'une séance par semaine.



Les objectifs :

- Acquérir l'autonomie dans l'utilisation d'un appareil informatique (tablette, ordinateur...)
- Savoir naviguer sur internet tout en évitant les pièges
- Etre capable de rechercher des informations utiles à sa vie quotidienne (trouver un médecin spécialisé, faire appel à une aide à domicile...)
- Informatiser et fiabiliser ses démarches quotidiennes (déclarer ses impôts, consulter son compte AMELI...)
- Optimiser son utilisation de ressources disponibles sur internet (consulter des documents en ligne, stocker des documents numériques...)
- Se tenir informé des avancées technologiques liées aux séniors
- Garder un lien avec sa famille et ses proches.

→ Les Petits Bonheurs

L'association « Les Petits Bonheurs » propose différents ateliers avec votre bébé jusqu'à ses 3 ans au centre culturel « La Bergerie » à Aureille.

1) Accompagnement parental proposé aux futurs et jeunes parents :

Mercredi de 15h30 à 17h avec votre bébé

Séances animées par 2 professionnelles de la petite enfance : Caroline PLAS et Nathalie JEANNOT. Venez découvrir et mieux comprendre les besoins de votre bébé sur différents thèmes au choix.

À venir :

- 9 octobre : l'éveil sensoriel pour les nourrissons
- 16 octobre : l'allaitement maternel
- 23 octobre : la motricité libre (pour les bébés après 5 mois)
- 6 novembre : l'éveil sensoriel (pour les bébés après 5 mois)
- 13 Novembre : le sommeil
- 20 novembre : que pensez des mobiles, des transats, des youpalas, des trotteurs ?
- 4 décembre : comment choisir les hochets, et les jouets de son bébé utiles jusqu'à ses 3 ans ?
- 11 décembre : la diversification alimentaire menée par l'enfant (DME)
- 18 décembre : la motricité libre, c'est quoi ? pourquoi ? comment ?

Attention ! Les places sont limitées à 4 parents - bébés + les futurs parents.

2) Atelier d'éveil enfants-parents : (éveil musical et corporel)

Ces animations sont destinées pour les jeunes enfants accompagnés d'un parent, grand-parent ou de leur nounou.

• le jeudi matin :

- à 9h : pour les bébés / petits marcheurs à 2 ans

- à 10h15 : pour les enfants de 2 ans

3) Conférences sur inscription pour les parents et les professionnels de l'enfance :

À partir de 20h - Salle de la Bergerie - Aureille

• Mercredi 16 octobre 2019 :

« Soignez les petits maux des enfants par l'homéopathie » avec Jessica LEMAN, infirmière en crèche

• Mercredi 20 novembre 2019 :

« L'ostéopathie pour les nourrissons et les petits enfants » avec deux ostéopathes, Coline DUTHILLEUL et Aurélie LAMBERT

• Mercredi 11 décembre 2019 :

« Comprendre le plaisir d'agir et de bouger des bébés » avec Nathalie JEANNOT, éducatrice de jeunes enfants

Renseignements : Les Petits Bonheurs 04.42.55.41.40 / 06.77.41.54.87
assopetitsbonheurs@gmail.com



ECOLE MATERNELLE Section Petits-Moyens – Classe 1



ECOLE MATERNELLE Section Petits-Moyens – Classe 2



ECOLE MATERNELLE Section Grands – Classe 3



ECOLE ELEMENTAIRE Section CP-CE2



ECOLE ELEMENTAIRE Section CE1



ECOLE ELEMENTAIRE Section CE2-CM1



ECOLE ELEMENTAIRE Section CM2

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le lundi 2 septembre 2019. Ravis de rejoindre les copains et copines après ces longues semaines de vacances...

Cette année, la composition des classes est la suivante :

- 3 classes à l'école maternelle :
 - Classe 1 : Mme Sophie ROUCHOUSE (petits/moyens),
 - Classe 2 : Mme Blandine ARNOUX (petits/moyens),
 - Classe 3 : Mme Rébecca PELISSIER (grands).

Les enseignants sont accompagnés d'aides maternelles : Nadine MAUDUIT (classe 3), Christine REGINATO (classe 2) et Nathalie PONS (classe 1).

- 4 classes à l'école élémentaire :
 - Mme Laurence SIRIEIX actuellement remplacée (congé maternité) par Mr Julien BIENVENU (CP/CE2),
 - Mme Marina ARAMBURU (CE1),
 - Mme Christelle SIMON (CE2/CM1),
 - Mme Julie BRESSIEUX (CM2)

Déjà de nombreux projets sont prévus pour cette année :

- Natation à Entressen (CP),
- Tennis à Aureille avec Valentin (diplômé d'état et moniteur au Tennis Aureillois) pour les maternelles, les CP et les CE1,
- Sortie classe de voile à Sausset les Pins pour les plus grands !

Nous leur souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

➔ Des jeux très attendus...

Le jardin public a été rénové en partie cet été. Ce sont de nouvelles structures qui ont été installées pour les plus jeunes, à partir de 1 an. La fréquentation du parc a considérablement évoluée, pour le plus grand plaisir de tous. Ressorts, barres, structure à double toboggans et véhicule de pompier rencontrent un franc succès ! Un sol souple a également été coulé sur toute la superficie des jeux. Afin de sécuriser l'espace et d'éviter les dégradations des structures et des sols, une étude d'aménagement de clôture avec portillon de la nouvelle partie est en cours.



➔ En bref

Travaux au stade d'honneur

Depuis quelques semaines, un certain nombre de travaux ont été réalisés sur le stade d'honneur de foot : défeutrage de la pelouse, carottage, traitement sélectif pour éliminer les mauvaises herbes et ensemencement. En outre, le remplacement de 12 asperseurs a été effectué. La municipalité espère que l'ensemble de ces travaux permettra aux adhérents du Football Club Aureillois, petits et grands, d'assouvir leur passion sur un terrain de qualité.

Panneaux pédagogiques

Décidément, la circulation *Rue des Bohémiens* pose problème. Ou plutôt, la négligence de certains automobilistes empruntant la Rue des Bohémiens pose problème ! Savent-ils que depuis de nombreuses années, cette rue est limitée à 30km/h ! Cette voie est très fréquentée : par les automobilistes qui contournent le village par le sud et par les nombreux piétons qui la traversent. Ces derniers sont essentiellement des enfants (certes accompagnés) qui se rendent à l'école, à la bibliothèque, ou encore à la cantine. Faisant fi de la réglementation, certains conducteurs (y compris des parents d'élèves !) et des employés d'entreprises (dont nous taïrons le nom) dépassent allégrement cette limite et roulent souvent à plus de 60km/h ! Malgré plusieurs rappels dans ce même bulletin, la municipalité ne relève aucune amélioration. La pose de ralentisseurs n'est pas la solution satisfaisante. Elle apporte trop de contraintes pour les usagers et les riverains pour au final, peu de résultats. Avant de passer à la verbalisation systématique, la commune fait une dernière tentative de sensibilisation par la mise en place de panneaux pédagogiques affichant et enregistrant la vitesse des véhicules circulant sur cet axe. Espérons que cette solution préventive soit payante...

Dématérialisation des documents d'urbanisme

Dans le cadre de la dématérialisation des documents administratifs, les documents d'urbanisme seront prochainement adressés aux communes par les pétitionnaires sous forme numérique. En attendant la mise en place de cette démarche pour les petites communes, la municipalité demande que dès à présent tous les plans graphiques sous forme papier soient au format A3. Le service urbanisme pourra scanner les documents pour les envoyer aux différents organismes devant donner un avis, soit attachés à un courriel, soit adressés vers un portail dédié. Merci pour l'aide apportée au service traitant ces demandes.

Réfection des courts de tennis

La réalisation des 2 courts actuels date de 2003. La durée de vie d'un court étant estimée à 20 ans, il paraissait opportun de rénover ces deux surfaces avant d'être obligé de les refaire complètement. Les travaux (détails en page 5) ont été effectués courant octobre par la société Tennis du Midi, à l'origine de la construction des courts. Le coût de rénovation des 2 courts s'élève à 6 010 HT.

Coup de cœur :-)

Nous n'avons pas réussi à départager ce mois-ci les deux coups de cœur suivant :

1 / Le Parc Naturel Régional des Alpilles organisait ce samedi 14 septembre 2019 la remise officielle des plaques aux nouveaux bénéficiaires de la marque Valeurs Parc du territoire.

Le label « Valeurs Parc » est une marque nationale, propriété du Ministère de l'environnement et promue par les Parcs sur leurs territoires et déployée depuis 2013. Il met en avant des professionnels, hébergeurs du tourisme, organisateurs d'activités de loisirs et agriculteurs, pour développer durablement le territoire. Ils répondent à un cahier des charges exigeant et sont engagés avec le Parc dans une démarche de progrès. Aujourd'hui, dans les Alpilles, ce sont 43 professionnels qui sont labellisés. Ces derniers se réunissent régulièrement lors de rencontres du réseau et de formations proposées par le Parc. Ils sont dotés d'outils de connaissance et de communication du Parc, de son histoire et de sa nature. Ils sont sensibilisés aux économies d'énergie et valorisent l'économie locale en privilégiant les circuits courts.



La commune d'Auraille, représentée ce jour-là par Marc NEGRON et Jean-Michel PERTUIT, est fière de compter cette année 2 professionnels parmi ces lauréats :

- Sandie et Cédric VANNIEUWENHUYSE, propriétaires du gîte de groupe « Le Panorama des Alpilles »,
- Virginie et Sylvain GILLET, propriétaires de la Ferme des Gaec-Gillet (renouvellement du label acquis en 2013)

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

2 / C'est sous un beau soleil que le samedi 28 septembre au matin, les enfants du Conseil Local de la Jeunesse avait donné rendez-vous à la population pour sa 3^{ème} édition de l'opération « Nettoyons la nature ». Le secteur choisi par le CLJ était la partie au sud des stades, ainsi que les alentours des anciens PAV Avenue de la Gare.



Cette opération a été suivie par près de 30 bénévoles, petits et grands, avec la présence du CCFJ. L'opération était parrainée par les hypermarchés LECLERC (fourniture des gants, chasubles et sacs poubelles) dans le cadre de l'opération nationale.

Bravo aux bénévoles pour cet acte citoyen, et pour qui il s'avère nécessaire de « Donner un peu de son temps pour que le village reste toujours propre et agréable à vivre ».



Coup de pied :-)

Cet été, des graffitis ont été apposés sur du mobilier communal pour dénoncer les nouveaux jeux installés au jardin public. Que l'on ne soit pas d'accord avec ce qui a été installé, on peut le concevoir, mais que les graffitis soient faits par des enfants sous l'œil complaisant de leur grand père..... Quid de l'avenir !



Agenda

◆ Dimanche 27 octobre :

Journée de la Manade Gillet organisée par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard

◆ Jeudi 31 octobre :

A l'occasion d'Halloween, goûter déguisé et chasse aux bonbons organisés par la municipalité

◆ Lundi 11 novembre :

Cérémonie du 11 novembre 1918

◆ Dimanche 17 novembre :

Jeux en salle organisés à la Bergerie par l'association « Les 4 saisons du Vieux Moulin »

◆ Dimanche 24 novembre :

Bourse à la puériculture organisée à la Bergerie par l'Association des Parents d'Elèves

◆ Mardi 3 décembre :

Réunion inter-associative d'harmonisation du programme culturel 2020

◆ Samedi 14 décembre :

Ateliers créatifs de Noël organisés par la municipalité

◆ du 23 décembre au 3 janvier :

Stage de tennis organisé par le Tennis Aureillois

◆ Mercredi 29 janvier :

Vœux de la Municipalité à la nouvelle Salle Polyvalente

→ 75 ans déjà

6 juin 1944, 15 août 1944. Deux dates importantes pour la libération de la France. La mémoire collective a tendance à oublier que le 15 août 1944, un important débarquement a eu lieu sur les côtes de la Provence entre Cannes et Toulon. Les troupes étaient composées de soldats américains, canadiens, australiens (VII^{ème} armée américaine) mais également d'environ 260 000 combattants de la 1^{re} Armée Française dirigée par le général Jean de Lattre de Tassigny. Cette armée française était composée de soldats de la France libre, de soldats qui s'étaient rebellés contre la gouvernance de Vichy et d'un grand contingent de soldats d'origine africaine. Ces troupes ont libéré la Provence puis ont fait la campagne de France.

Beaucoup de ces hommes et femmes ont donné leur vie pour notre liberté. Pour commémorer cette libération, la commune

d'Aureille a décidé de s'associer, pour les 75 ans de cette opération, à ce souvenir en organisant un dépôt de gerbes à la stèle du 8 mai, Place de la Mairie. Cette commémoration a reçu le soutien d'associations dont les membres sont venus avec des véhicules et des tenues de combat de l'époque.

Merci à la centaine d'Aureilloises et Aureillois qui ont participé avec leurs enfants à ce moment de commémoration.



Etat civil du 1^{er} juin au 30 septembre 2019

Naissances

VITRY Matys.....6 juin

Mariage (*)

LONGT Daniel	&	MOUCADEL Claude.....	1 juin
VELLA Mickaël	&	COLLOME Mariane.....	8 juin
DAUNIZEAU Bruno	&	HOUELINCKX Sophie.....	14 juin
SOLVES Anthony	&	TRABUCCO Kristine.....	14 juin
COELHO Frédéric	&	COZZOLINO Jennifer.....	17 août
SANCHEZ Marina	&	CREUSEFOND Chloé.....	24 août
LAHJIJ Mehdi	&	DUBLE Cécile.....	10 septembre
THYOT Antoine	&	VERGOBY Julie.....	21 septembre

Décès (*)

PORRACCHIA Bernard84 ans	22 juin
PERROT Guy85 ans	24 juin
RIGAUD Josette née MONDRAGON86 ans	9 août
ILLES Iréna née NOWAK95 ans	18 septembre

(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune



Bloc-Notes

Recensement

4^{ème} période de l'année 2019 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période **du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003** sont appelés à se faire recenser à la mairie, **dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.**

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
 - les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
 - les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

Permanences de l'architecte du CAUE

Depuis de nombreuses années, il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer Mr Bernard COPPE, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tiendra sa permanence le 2^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

Dossier de subvention

Nous rappelons que les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement municipale pour 2020 doivent retirer leur dossier en Mairie début décembre et le retourner au plus tard pour le 31 janvier 2020.

Bienvenue à l'Atelier de Moulin

C'est sous cette appellation que le restaurant situé Place de l'Eglise a repris vie début juillet sous l'impulsion de M. et Mme MOULIN. Cette ouverture était opportune car la commune venait de vivre coup sur coup la fermeture de deux de ses restaurants.

M. MOULIN, résident à Aureille depuis plusieurs années, a plus de 18 ans d'expérience dans le domaine de la restauration. Il fait une cuisine adaptée à la demande locale, à base de produits frais et locaux. Pour mener à bien son projet avec son épouse, il s'est fait épauler par « Initiative Pays d'Arles » et vient de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du partenariat économique avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (notre photo).

Nous leur présentons tous nos vœux de réussite dans leur nouveau projet.

